

## Ali, sentinelle du risque pétrochimique Les cancers d'origine professionnelle, une étude de cas<sup>43</sup>

**Lamya Tennci**

Université d'Oran 2 – Mohamed Ben Ahmed  
Centre de Recherche en Anthropologie sociale et culturelle (CRASC)

[l.tennci@crasc.dz](mailto:l.tennci@crasc.dz)

**Mehdi Souiah**

Université d'Oran 2 – Mohamed Ben Ahmed  
Unité de Recherche en Sciences de l'Homme  
pour les Études Philosophiques, Sociales et Humaines (URSH)

Orcid : <https://orcid.org/0009-0006-8598-8688>

[souiah.mehdi@univ-oran2.dz](mailto:souiah.mehdi@univ-oran2.dz)

### Résumé

L'article que nous proposons traite principalement des risques sanitaires liés à l'industrie pétrochimique en Algérie, et plus précisément des cancers professionnels résultant de l'exposition aux produits chimiques dans ce secteur. Notre propos se veut une étude de cas sur un travailleur atteint d'un cancer du côlon, dans le but d'explorer la notion de "visibilité" des risques professionnels, qui, bien qu'étant d'une grande gravité, demeurent minimisés, voire complètement ignorés. L'article aborde également les mécanismes sociaux qui rendent invisibles ces risques, notamment la réticence des travailleurs à reconnaître leur exposition et les difficultés liées à la déclaration des maladies professionnelles. À travers Ali, cette « sentinelle du risque », une grande partie des lacunes dans la reconnaissance légale de ces maladies en Algérie et l'impact de l'organisation du travail sur la sécurité et la santé des travailleurs sont révélés. C'est du moins ce que nous avons tenté de faire. Ainsi pensé, notre texte renferme une réflexion sur la nécessité de renforcer la formation, la prévention et la législation en matière de sécurité au travail, afin de mieux protéger les travailleurs des risques cancérigènes dans les industries à haut risque.

**Mots-clés :** Pétrochimie, cancer professionnel, Organisation du travail, risques industriels, santé au travail, Algérie

---

<sup>431</sup> Cet article est développé et actualisé à partir d'une intervention présentée dans un colloque international le 28 et 29 novembre 2019 « A l'ombre des fumées pétrochimiques. Couloirs de la chimie et santé environnementale », Sciences Po Lyon.

*« Le lien entre travail, santé et environnement, c'est un lien qu'on ne peut pas ne pas faire parce que les ouvriers en milieu de travail sont, au niveau des risques, les sentinelles du milieu environnemental. C'est eux qui reçoivent les premières atteintes, c'est chez eux que les atteintes sont les plus nombreuses et les plus fortes et, je dirais aussi, les plus faciles à repérer. Par contre dans l'environnement, il y a des atteintes de même type, mais plus diluées, sur des populations beaucoup plus grandes, qu'il est donc plus difficile de mettre en évidence. [...] On ne pourra pas aborder correctement les risques de l'environnement tant qu'on ne développera pas, parallèlement et de façon intensive, le problème de la toxicologie et des risques en milieu de travail. »<sup>44</sup>*

## **Introduction**

Enquêter sur le champ des cancers professionnels dans le domaine de la pétrochimie n'est pas un travail aisé à réaliser et cela pour une double raison : D'une part, le cancer s'apparente à un processus multifactoriel où plusieurs facteurs convergent à son développement aussi bien environnementaux, comportementaux, génétiques que professionnels. D'autre part, le domaine de la pétrochimie est un monde social spécifique qui exige un système de sécurité performant et de ce fait l'accès à ce type de site est extrêmement difficile que l'on peut qualifier de terrain miné. C'est un secteur industriel marqué par un certain nombre d'accidents dont les effets sur l'environnement ne sont pas sans conséquences.

En Algérie, l'activité industrielle est relativement récente. Le processus d'industrialisation fut marqué par de nombreuses fluctuations et ruptures (Talahite, 2016), essentiellement pour des raisons d'ordre politiques et économiques caractéristiques de l'époque post-indépendance, « La transformation du pétrole jusqu'à la pétrochimie, la sidérurgie, les matériaux de construction, etc., ont dominé le développement industriel des trois premiers plans triennaux (1967 à 1977) » (Atchi, Hafsi, 2014, p.40) et progressivement se sont mis en place des pôles pétrochimiques, principalement dans certaines villes du littoral Algérien à l'instar d'Alger, Annaba, Skikda et Oran.

L'activité pétrochimique se développant dans la plateforme industrielle d'Arzew<sup>45</sup> comprend plusieurs complexes de production de Méthanol, Ammoniac et Urée. Quant à la raffinerie d'Arzew, le raffinage du pétrole est principalement destiné aux besoins en carburants, bitumes et lubrifiants. C'est une activité industrielle ayant pris des proportions importantes à travers le temps, en particulier avec le développement de la chimie de synthèse au XX<sup>e</sup> siècle et qui a permis en parallèle l'essor d'une industrie pétrochimique à partir de l'usage de substances dérivées de combustibles fossiles. Les enjeux économiques et énergétiques gravitant

---

<sup>44</sup> Extrait d'une émission consacrée à Henri Pézerat suite à son décès en février 2009 rediffusée dans l'émission Terre à terre et animée par Ruth Stegassy sur France Culture le 11 avril 2009 accessible sur [http://www.ban-asbestos-france.com/son/10867-11.04.2009-ITEMA\\_20136549-0.mp3](http://www.ban-asbestos-france.com/son/10867-11.04.2009-ITEMA_20136549-0.mp3), cité par Anne Marchand, 2018, p. 49.

<sup>45</sup> La localité d'Arzew située à l'Est d'Oran comprend quatre communes : Arzew, Ain El Bia, Béthioua et Mers El Hadjadj. Le pôle industriel d'Arzew est constitué d'une zone industrielle importante de 2800 hectares qui regroupe deux ports (pétrolier et gazier) et une plateforme industrielle avec une forte concentration de complexes pétrochimiques (05 complexes de liquéfaction, une raffinerie, un complexe de production de méthanol et résines, un complexe d'ammoniac et un réseau de pipeline provenant des champs pétrolifères de Hassi Messaoud et de Hassi Rmel, etc.), (Kacemi, 2006).

autour de ce secteur sont cruciaux en même temps que les effets sanitaires et environnementaux pouvant être générés par ce type d'industrie.

Les effets des substances produites et issues de la pétrochimie sur la santé de la population sont connus depuis longtemps, tout comme l'est la dangerosité de cancérigènes parfaitement identifiés (Thébaud-Mony, 2017). Dans ce domaine, on peut citer entre autres les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HPA) présents dans les dérivés du pétrole, le benzène, l'arsenic, le chlorure de vinyle et les rayonnements ionisants. Ceux-ci sont inscrits dans des tableaux de maladies professionnelles et sont susceptibles (la présomption d'origine)<sup>46</sup> d'être reconnus en maladie professionnelle.

Cependant, les travaux et enquêtes sanitaires mettant en exergue les impacts des conséquences sanitaires de l'industrie restent rares et cela en dépit des rejets fréquents dans l'environnement de quantités importantes de produits chimiques et toxiques. Le lien entre l'exposition des travailleurs à des produits toxiques et le risque de contracter un cancer n'a pas toujours été de l'ordre du visible du fait du caractère différé des risques et des obstacles nombreux qui entravent leurs connaissances.

Ce n'est que récemment que les sciences humaines et sociales ont porté un regain d'intérêt aux questions de santé au travail, des publications importantes ont été réalisées en pointant du doigt « l'invisibilité », la « méconnaissance », ou la persistance de « masques » sur les effets potentiellement néfastes du travail, de son organisation et de ses conditions sur la santé (Thébaud-Mony, 2006, 2008 ; Gollac et Volkoff, 2006). Les travaux pionniers d'A. Thébaud-Mony sur les cancers professionnels ont particulièrement révélé l'invisibilité, socialement construite de ces pathologies (Legrand, 2014)

Ce phénomène d'invisibilité des atteintes cancérigènes en milieu de travail (Thébaud-Mony, 2008) est constaté dans plusieurs travaux consacrés à la santé au travail, mettant en exergue les mécanismes d'invisibilisation et d'occultation du rôle du travail dans la genèse du processus cancérogène. Se rajoute à cela, le problème de la « sous-déclaration » et de la « sous-reconnaissance » des cancers d'origine professionnelle (Thébaud-Mony, 1991, Marchand, 2016) qui reste tributaire du système médico-légal de reconnaissance des maladies professionnelles. Celui-ci, est déterminé par des critères administratifs, médicaux et techniques très stricte (Marchand, 2016), figurant dans des tableaux de maladies professionnelles. Ces tableaux, de par leur caractère restrictif, ne permettent pas d'inclure toutes les formes de maladies professionnelles et sont représentatifs de situations d'emploi précises et de types de travaux bien déterminés. Ces maladies inscrites dans ces tableaux sont unifactorielles (Legrand & Mias, 2013), c'est-à-dire qu'un seul agent nocif est responsable de certaines affections faisant suite à une série de travaux susceptibles de provoquer ces maladies (journal officiel n°16 du 23 mars 1997). Or le cancer ne peut être attribué à une seule cause de type « une cause = un effet » en référence au modèle biologique classique puisque « le phénomène de cancérisation n'est plus considéré depuis longtemps comme un événement unique mais comme la résultante de plusieurs événements s'échelonnant sur une longue période de la vie de l'individu », (Thébaud-Mony, 2006, p.20). Aussi, en raison du caractère différé des cancers et du long processus de la

---

<sup>46</sup> Selon la législation Algérienne, tout cancer répondant aux conditions médicales, professionnelles et administratives indiquées dans les tableaux de maladies professionnelles est automatiquement présumé d'origine professionnelle, sans qu'il soit nécessaire d'en établir la preuve (Fraga et al. 2016).

cancérogénèse. Il faut s'attendre à un temps de latence de 20 ou de 30 ans au minimum avant que ne se déclenche la pathologie cancéreuse. Le phénomène des poly-expositions est à cet égard particulièrement saisissant où les effets de synergie entre différentes substances utilisées au même moment ne sont pas reconnus en tant que tel par la réglementation actuelle alors que des travaux ont montré que le risque de survenue du cancer est démultiplié quand l'individu est exposé à plusieurs cancérogènes (Thébaud-Mony, 2008).

Par ailleurs, la production de l'invisibilité des maladies professionnelles (Henry, 2017), en particulier le cancer professionnel est aussi marquée par les logiques sociales des différents acteurs impliqués dans le processus de reconnaissance ou de non-reconnaissance des maladies professionnelles. Différents obstacles concourent à cela, qu'ils soient du ressort du malade lui-même, ignorant l'origine potentiellement professionnelle de son cancer et méconnaissant son droit éligible à réparation, « la notion même de cancer d'origine professionnelle demeure un impensé pour la plupart des patients » (Marchand, 2016). D'autre part, la complexité de la procédure d'indemnisation qui dans le cas de la maladie professionnelle doit être effectuée par le malade lui-même et enfin la méconnaissance de certains médecins des conséquences du travail sur la santé en raison des insuffisances de formation sur ces questions. Tous ces facteurs renforcent donc cette sous-reconnaissance des pathologies cancéreuses d'origine professionnelle et maintiennent leur invisibilité de manière insidieuse et durable.

### **1. Le cancer professionnel en Algérie (Le contexte)**

En Algérie, les cancers d'origine professionnelle restent marginaux dans la mesure où très peu de données statistiques sont disponibles. Les registres du cancer ne donnent aucune idée sur leur estimation et les données de la caisse nationale de sécurité sociale (CNAS) sont loin de refléter la réalité. Pourtant, le cancer prend ces dernières années des proportions inquiétantes avoisinant les 450 000 nouveaux cas par an (plan national cancer 2015-2019), en plus d'une incidence de plus en plus importante. Malgré la mise en place de mesures permettant de réduire l'exposition au risque cancérogène potentiel en milieu de travail et dans l'environnement<sup>47</sup>. Plusieurs spécialistes (Boutouchent 2012, Ghézini 2013, Kaced-Benazzouz & Haddar, 2015) mentionnent la sous-estimation des cancers professionnels en Algérie du fait de l'hétérogénéité des statistiques disponibles, révélant ainsi l'invisibilité des atteintes professionnelles sur la santé. Le cancer d'origine professionnelle serait selon ces spécialistes très peu diagnostiqué et sous-estimé par les praticiens eux-mêmes. Il représente 2 à 15 % de l'ensemble des cancers et de 5 à 85 % selon les types de cancer et la population (Boutouchent Nafai, 2012). Pour la seule année 2013, un taux très faible de déclaration des maladies professionnelles a été observé et une absence totale de déclaration de cancer professionnel entre 2009 et 2012 (Ghézini, 2013).

Les premières publications nationales sur le cancer professionnel remontent aux années quatre-vingt, elles se sont limitées à des observations puis par une série de cas cliniques suivies par quelques enquêtes épidémiologiques portant particulièrement sur le mésothéliome de la plèvre, le cancer du poumon et le cancer de la vessie (Comité de Pilotage et de Suivi, 2022). L'absence d'études épidémiologiques d'envergure régionale ou nationale demeure un des points faibles dans la détermination de la part attribuable du travail dans la survenue du cancer. Le groupe de travail chargé d'élaborer le plan d'actions conformément aux axes stratégiques définis par le

---

<sup>47</sup> On peut se référer pour plus de détails au Plan National Cancer (2014, p. 54).

plan cancer 2015-2019 constate une sous-estimation des cancers professionnels de la même manière à ce qui a été observé dans d'autres pays du monde. Le nombre de cas enregistrés au niveau de la CNAS, au titre des maladies professionnelles, de 2006 à 2015, est en moyenne de 5 à 7 cas par an (Comité de pilotage et de suivi, 2022).

Le nombre réel des cancers professionnels en Algérie est difficile à apprécier. On ne dispose pas encore d'indicateurs de base fiables sur le taux d'incidence de cancers par métier et par secteur d'activité par exemple, les dossiers médicaux des patients hospitalisés dans les services publics ne fournissent aucune information sur l'activité professionnelle du malade et l'absence de traçabilité des expositions professionnelles du travailleur ainsi que le suivi médical post professionnel du travailleur retraité ayant été exposé à des cancérogènes font défaut aujourd'hui.

## **2. Le travail de terrain et la méthodologie**

Cet article prend appui sur une enquête de terrain réalisée dans le cadre d'une thèse de doctorat qui porte sur les mécanismes sociaux d'invisibilité des cancers d'origine professionnelle. On a privilégié dans ce texte de mettre en valeur le récit de travail d'un malade atteint d'un cancer du côlon-rectum ayant consacré plus de 37 années à son travail dans un complexe de production d'ammoniac. Pour ce faire, on a procédé à la reconstitution du parcours professionnel du malade en recourant à des entretiens semi directifs dans le but d'accéder à l'activité réelle du travail et aux expositions aux cancérogènes. Cet article a pour ambition de permettre de donner du sens à la parole du travailleur et à son expérience de travail, qui est souvent occulté alors qu'il est le premier à être concerné. En raison de la spécificité de chaque expérience et situation de travail qui n'est jamais la même pour les travailleurs, on a fait usage de la méthode de l'étude de cas de par la pertinence de révéler la particularité de l'histoire du malade dans toutes ses dimensions subjectives, sociales et professionnelles. L'intérêt d'une telle démarche est de dévoiler la particularité de chaque cas, son expérience de travail et les conditions de travail telles qu'elles étaient vécues, façonnées et agencées par le travailleur lui-même.

Cette étude prend appui sur la démarche méthodologique du dispositif de recherche-action du GISCOP93 - Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine-Saint-Denis - Ce dispositif a mis en place une démarche de recherche pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle associant à la fois des professionnels spécialisés dans la production de connaissances sur le travail, sociologues et psychologues et un groupe d'expert, toxicologues, ingénieurs de prévention et médecins du travail (Thébaud-Mony, 2008). L'objectif était d'une part de reconstituer le parcours-travail du malade en revenant sur le vécu subjectif du travailleur sur sa propre expérience de travail car il est à même d'avoir « une connaissance singulière de l'activité de travail qui a été la sienne » (Thébaud-Mony, 2008, p. 233) et d'autre part, après l'expertise collective faite par le groupe de travail, d'initier et de proposer au malade, la possibilité d'engager une procédure de reconnaissance en maladie professionnelle<sup>48</sup>.

En m'appuyant sur la démarche méthodologique du dispositif du GISCOP 93, on s'est limité dans ce travail à reconstituer uniquement le parcours professionnel du malade dans le but

---

<sup>48</sup> Dans le cadre de l'enquête de terrain, on a pu assister et suivre à une de ces réunions de travail en présence du groupe d'expert et de la sociologue Annie Thébaud-Mony.

de permettre une visibilité de l'expérience de travail et des différentes activités et tâches réalisées. Ainsi, dévoiler l'activité réelle du travail et les conditions d'exposition aux risques (Thébaud-Mony *et al.* 2003) prend tout son sens dans cet article de la même façon que le cancer est considérée ici comme un « événement sentinelle » permettant de dévoiler cette part d'invisibilité du risque professionnel.

La présente contribution abordera dans un premier temps, les raisons qui amènent le malade à minimiser, méconnaître ou accepter le risque industriel, en particulier l'exposition à des produits cancérigènes et dans quelle mesure ces substances peuvent porter atteinte à sa santé. Dans un deuxième temps, il sera question de montrer les différentes injonctions liées à la sécurité du site industriel et aux logiques productivistes mises en place au détriment de la santé du travailleur. Enfin, les effets de l'organisation du travail et la déliquescence du collectif de travail seront analysés dans ses relations avec les conditions d'exposition au risque.

### **3. Ali<sup>49</sup>, un parcours professionnel oscillant entre ignorance, fatalisme et invisibilité du risque cancérigène**

Les débuts de travail de Ali (65 ans) remontent à l'année 1973, où il débute son activité professionnelle en qualité de technicien en instrumentation dans une usine de production de l'ammoniac et d'engrais<sup>50</sup>. Il a travaillé principalement dans cette même usine jusqu'à sa retraite en 2011. Il aura accumulé ainsi une expérience professionnelle de 37 ans. Quatre ans plus tard, il apprend qu'il est atteint d'un cancer du côlon-rectum à un stade localement avancé. Lorsqu'on a effectué l'entretien avec lui, le diagnostic de cancer était déjà établi depuis quelques mois. Il a effectué 4 cures de chimiothérapie adjuvante et son traitement devait associer une radiothérapie chimio concomitante (RCC). Son état général était considéré stable par l'équipe médicale. L'entretien avec le malade s'est déroulé dans de bonnes conditions, au chevet de son lit d'hôpital. Il se sentait en meilleure forme et était même intéressé de raconter son expérience de travail.

L'activité de travail de Ali consistait essentiellement à la mise en œuvre des systèmes automatisés, l'installation, la programmation et le réglage des systèmes processus de production en continu. Il entretenait aussi les équipements de contrôle automatisé en plus du rôle important qu'il avait dans la sécurité et le contrôle des installations industrielles. Son activité de travail était soumise à une organisation de type « quart » avec des horaires en 2x12 (de 7 h du matin à 19 h). Deux équipes de travail effectuaient un roulement toutes les douze heures, en alternant deux journées de repos.

A ces débuts de travail, Ali assurait son activité dans plusieurs unités de l'usine, aussi bien dans les unités de production (Ammoniac, acide nitrique, nitrate d'ammonium), l'unité de stockage et de distribution des engrais ou dans l'unité de maintenance. Il connaît très bien le risque pétrochimique, notamment celui lié à l'ammoniac<sup>51</sup>. Ce gaz est connu pour son action

---

<sup>49</sup> Le nom du malade a été modifié dans un souci de préserver l'anonymat.

<sup>50</sup> Premier complexe de production d'ammoniac et d'engrais azotés et phosphatés, situé à Arzew. Il fut créé peu de temps après l'indépendance de l'Algérie. Le site industriel est composé de plusieurs unités d'ammoniac et d'urée. La production de fertilisants et d'engrais est destinée principalement pour le secteur de l'agriculture et des produits phytosanitaires. La société a été marquée par plusieurs évolutions en raison des différentes politiques agricoles et des réformes économiques qui ont marqué le pays, et notamment, la restructuration des entreprises publiques en 1984, la libéralisation du marché national et la privatisation partielle de ses activités.

<sup>51</sup> L'ammoniac produit dans l'industrie sert à la fabrication d'engrais azotés pour l'agriculture. Il est utilisé également en tant que gaz réfrigérant et dans la fabrication de matières plastiques, d'explosifs, de tissus, de

inflammable à une certaine température. Il est incolore et son odeur est particulièrement piquante et irritante. Le principal risque lié à ce type d'industrie est représenté par le risque d'incendie et d'explosion qui peut engendrer dans l'atmosphère une dispersion de substances toxiques.

Sous la supervision et l'autorité d'un responsable de service, Ali intervenait dans un premier temps, dans les différentes unités de l'usine, pour des opérations de réglage des installations ou d'entretien. Dans un deuxième temps, il veillait au contrôle du matériel, des instruments de mesure, des matières et des produits utilisés. Il était également chargé de la surveillance et du contrôle des produits dangereux.

*“ On travaillait dans un environnement très sensible et on devait faire attention à la moindre erreur, surtout à la qualité des installations et du matériel. Lorsqu'un équipement industriel nécessite d'être mis à l'arrêt, il est indispensable de le faire pour des raisons de sécurité.... La moindre anomalie doit être détectée pour éviter les accidents, la production de l'ammoniac est très dangereuse et plusieurs explosions se sont produites à l'usine. C'est une matière inflammable qui peut provoquer une explosion...elle est composée d'hydrogène et d'azote. D'ailleurs, les terroristes pendant la décennie noire, venaient chez les agriculteurs pour récupérer les engrais fabriqués par notre usine....ils fabriquaient ainsi le T.N.T<sup>52</sup>”.*

Du fait de la concentration élevée de complexes pétrochimiques et de raffinage qui caractérise le site industriel d'Arzew (Kacemi, 2006). Plusieurs accidents de type incendie ou explosion se sont produits<sup>53</sup>, ce qui a conduit à la promulgation de lois et de décrets pour caractériser les zones industrielles comme des zones à risque majeur<sup>54</sup>. Ali évoque sur ce point que l'usine de l'ammoniac a fait l'objet de nombreux accidents de par le passé, ce qui a amené à plusieurs reprises à la fermeture du complexe. Outre les accidents industriels qui ont pu se produire à l'intérieur du site. La question environnementale a toujours été une préoccupation centrale, notamment chez les riverains habitant à proximité de la zone industrielle. Ali, disait à ce propos que les fumées d'ammoniac, particulièrement dense et suffocante se faisaient sentir, même à une très grande distance. Plusieurs habitants des alentours présentaient des problèmes respiratoires divers et le problème de cette pollution atmosphérique provenant du processus de fabrication des engrais, était bien connu parmi les travailleurs et les habitants. C'est un problème de santé publique qui a fait l'objet de plusieurs articles dans la presse et bien des travaux ont montré les effets des substances chimiques utilisées dans les procédés de fabrication des engrais phosphatés et azotés sur les travailleurs (Megueddem, Djafer et Messaoudene, 2010). Afin de réduire les condensats de vapeurs générés par le procédé de synthèse du nitrate d'ammonium, la société a mis en place un procédé de traitement et de réutilisation de ces

---

pesticides, de colorants et d'autres produits chimiques. (INRS, 2021)

<sup>52</sup> Trinitrotoluène est un explosif

<sup>53</sup> Mis à part, le complexe industriel d'Arzew, quelques graves accidents ont eu un impact considérable, celui par exemple du pôle pétrochimique de Skikda survenu le 19 janvier 2004 suite à une défaillance technique dans une chaudière du complexe GNL et le deuxième, s'est produit l'année suivante, le 4 octobre 2005 faisant un mort et plusieurs blessés (El Watan, 2005).

<sup>54</sup> Loi N° 04-20 relatif à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes a été promulgué le 25 décembre 2004 et une série de décrets exécutifs sont établis concernant les zones industrielles : ex. décret exécutif n°06-162 du 17 mai 2006 déclarant la zone industrielle d'Arzew zone à risque majeur.

condensats et cela afin de répondre aux normes internationales en matière de gestion des risques et de la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, il est important de distinguer d'une part, la pollution générée par le processus même de production, lequel, il faut mentionner les rejets d'ordre liquides et gazeux et d'autre part, toute pollution qui pourrait être causée par un accident industriel. La connaissance des risques issue de cette pollution, en particulier les substances toxiques et cancérigènes, demeure assez contrastée chez Ali et cela dépend des représentations qu'il se fait du risque cancérigène. Si le risque de l'accident industriel (l'incendie ou l'explosion) caractérise ce type de site pétrochimique, celui du risque cancérigène est souvent ignoré, minorisé voir même méconnu, d'autant plus que les effets peuvent être différés dans le temps. L'effet de synergie entre plusieurs substances lorsqu'un accident survient sur l'état de santé du salarié n'est pas du tout pris en considération puisque la priorité étant la maîtrise de l'incident.

*“ Le plus important, c'est de maîtriser la situation...il est vrais qu'on est en présence de produits très dangereux, souvent toxiques pour l'organisme. Nous prenons toutes les dispositions qu'il faut pour se protéger...on a un système de surveillance et de sécurité très stricte...on travaille dans un milieu à risque et nous devons supporter les contraintes de notre travail, les fumées, les odeurs, le bruit...”*

Cette euphémisation des risques (Legrand, Mias, 2013) conjuguée au devoir de faire avec les risques, constitue un des freins à la visibilité du risque professionnel et ou cancérigène. Celui-ci est rendu moins visible qu'un risque à effet immédiat tel que l'accident de travail ou celui de l'incendie. Se rajoute à cela, l'invisibilité physique (Thébaud-Mony, 2008) de ces substances qui sont le plus souvent inodores et échappent généralement à la perception immédiate du travailleur. Le manque de connaissances scientifiques et les incertitudes qui caractérisent les risques cancérigènes, notamment lorsqu'il s'agit des poly-expositions et des « effets cocktails » (Thébaud-Mony, 2008, Mias et al, 2013) renforce cette méconnaissance du risque professionnel. Ali évoque cependant, certaines gênes et irritabilités ressenties après avoir été exposé aux poussières, fumées et vapeurs des produits chimiques, en particulier lorsqu'il effectuait son travail à l'extérieur au contact des installations. Si ces contraintes de travail étaient bien visibles pour les travailleurs, elles ne constituaient pas pour autant, un risque de développer une maladie professionnelle. La connaissance de la nocivité de certains produits chimiques pour la santé n'est pas toujours établie de façon systématique, en particulier, leurs effets délétères à long terme. Il en est de même concernant la dispersion de substances toxiques dans l'atmosphère lorsqu'une défaillance technique ou une fuite toxique est amenée à se produire.

Par ailleurs, si la connaissance des effets cancérigènes des produits qu'ils manipulent n'est pas toujours de l'ordre du connu. Le fait de travailler dans un milieu où le risque est omniprésent, amène les travailleurs à minimiser et à banaliser les risques professionnels. Cela fait partie du quotidien, disait Ali, d'autant plus que la situation semble être bien maîtrisée. Dans le cas du site de pétrochimie, où la présence des produits chimiques ne fait pas de doute, le risque professionnel est plutôt accepté avec un certain degré de fatalisme pour pouvoir continuer le travail de production.

*“ La demande de production est tellement énorme, on doit chaque jour garder le même rythme et même faire plus... car cela se répercute sur nos salaires. On est tenu par une obligation de résultat... le risque pour notre santé passe en seconde position. ”*

Face à la présence de substances chimiques, qu'elle soit issue du procédé de production lui-même ou de la manipulation de ces produits, les travailleurs sont contraints de faire avec ces risques professionnels. L'expérience longue de travail leur enseigne des stratégies et des savoir-faire qui leur permettent d'identifier les substances les plus dangereuses, parfois en l'absence d'une information claire et objective sur la nocivité du produit. Cependant le lien entre cancer et exposition à des produits chimiques n'est pas établi systématiquement par le travailleur. Le cancer est imputé le plus souvent à des comportements à risque, en particulier à la consommation de tabac.

### **3. Effacement du corps du travailleur au profit de la sécurité du site industriel**

Comme dans l'industrie nucléaire (Thébaud-Mony, 2000, Fournier, 2012), l'industrie pétrochimique est confrontée à une double contradiction : gérer la sûreté et la sécurité des installations et assurer en même temps la protection des travailleurs contre d'éventuelles expositions à des produits chimiques. Si pour le nucléaire, le danger des rayonnements ionisants et de la radioactivité représente un danger bien réel et ne fait aucun doute. La pétrochimie constitue par contre un domaine où les produits chimiques sont variés et on ne dispose pas de connaissances suffisantes de leur nocivité et de leur effet cancérigène<sup>55</sup>, « la connaissance de la toxicité des produits reste partielle » (Mias et al, 2013, p. 14), ce qui peut d'ailleurs expliquer leur sous-estimation. Il faut savoir que le Centre Internationale de Recherche sur le Cancer (CIRC) a établi des groupes de classification des cancérogènes<sup>56</sup> dont l'objectif est de déterminer le niveau de cancérogénicité pour l'homme d'un agent, d'un mélange ou d'une circonstance d'exposition (Bureau International du Travail, 2015). De ce fait, certaines substances issues de la pétrochimie notamment les poly-expositions ne sont pas toujours considérées comme cancérigènes, leurs effets ne sont pas toujours connus et peuvent couvrir différents types de cancer, en plus du cancer broncho-pulmonaire.

Dans cette catégorie d'entreprises pétrochimiques, le processus de production se caractérise par l'utilisation de produits très dangereux dont la technologie est très développée. La plupart des activités de travail se font dans un espace confiné et en système automatisé, ce qui exige des systèmes de sécurité très performant. Le travailleur bénéficie le plus souvent de formations sur la maîtrise du risque industriel et en particulier lors des éventuels changements et évolutions techniques.

Il faut noter que dans ce type d'industries, il y a les opérateurs travaillant dans un espace intérieur, en salle de contrôle la plupart du temps et une autre catégorie travaillant plutôt à l'extérieur au contact des installations et des machines. Entre les deux, il y a un va et vient

---

<sup>55</sup> Mis à part les substances cancérigènes reconnues comme telles par la réglementation algérienne et qui figure dans les tableaux des maladies professionnelles. On peut citer entre autre, L'acide chromique, l'arsenic, l'amiante, le benzène, les amines aromatiques, le chlorure de vinyle, les poussières de bois, etc.

<sup>56</sup> Groupe 1 – Cancérogènes pour l'humain, Groupe 2A – Probablement cancérogènes pour l'humain, Groupe 2B – Peut-être cancérogènes pour l'humain, Groupe 3 – L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain, Groupe 4 – L'agent n'est probablement pas cancérigène pour l'homme.

quotidien et régulier. Gwenaële Rot et François Vatin (2017) ont bien distingué dans leurs travaux sur les industries chimiques et nucléaires.

Les opérateurs « intérieurs », des salles de contrôle qui surveillent et contrôlent à partir de leur écran d'ordinateur le déroulement du circuit de production et les « opérateurs extérieurs » en prise directe avec les installations (Rot, Vatin, 2017). Ces derniers sont amenés à réaliser des contrôles ou des tournées régulières pour vérifier sur le terrain le bon fonctionnement du process de travail. Ils sont donc amenés à manipuler des vannes, à prélever des échantillons de produits, à contrôler les fuites ou à effectuer des opérations de maintenance.

L'enjeu dans ce type d'installation consiste à maintenir un certain degré de sécurité en conduisant avec précaution le système, « surveiller en permanence la valeur des variables de marche... » (Rot, Vatin, 2017, p. 44) pour éviter justement qu'un incident se produise. L'accident constitue un événement fort redouté et engage pour cela la responsabilité des travailleurs et cela malgré la fiabilité du système de sécurité mis en place. Bien que les dysfonctionnements puissent survenir suite à l'usure normale des installations, l'erreur de l'opérateur est le plus souvent invoquée :

*“Si un accident est amené à arriver, c'est forcément la faute de l'un d'entre nous, qu'on n'a pas assez surveillé les paramètres ou qu'on a pas intervenu à temps...même si le matériel est un peu usé ou qu'il ne s'adapte pas...”*

On voit bien ici qu'en cas d'accident, l'erreur humaine de l'opérateur est souvent mise en cause, d'autant plus que la réglementation et le système de protection est très stricte pour les travailleurs de ce genre d'entreprise. Ce qui revient, en fin de compte à minimiser l'exposition professionnelle et à éluder du même coup les problèmes liés à l'organisation du travail. Face à ces injonctions liées aux normes de sécurité, l'acceptation des risques est plus tolérée par l'opérateur au détriment de sa santé :

*“La sécurité du site contre un quelconque incident est la principale priorité, on n'a pas le droit à l'erreur...Alors ce qui concerne notre santé, on y pense pas, la fatigue, le stress ou la manipulation des produits dangereux, ça passe après et puis, on s'habitue à tout cela...”*

Se rajoute à cela, une logique productiviste qui contraint les travailleurs à produire d'avantage, tout en respectant scrupuleusement les normes sécuritaires, une contradiction de plus en plus manifeste entre des exigences de sécurité croissantes et des cadences de travail plus rapide et intense. Les travailleurs sont ainsi amenés à sacrifier leur santé pour préserver leur emploi et leur salaire, encouragés en cela par des primes de rendement et des primes de risques, ce qui peut parfois amener les travailleurs à accepter des conditions de travail difficiles (Omnès, 2009, Mias et al, 2013).

*“ Il est vrai que les salaires sont assez satisfaisant ici, en plus des primes de risques...les plus jeunes parmi nous, disent que parce qu'ils connaissent bien les risques, ils maîtrisent assez bien la situation, jusqu'au jour où l'accident de travail arrive...”*

La maîtrise des risques dont parle Ali, on la retrouve également dans les propos de Denis Harrison (1988) qui montre bien dans une enquête réalisée au niveau d'un secteur industriel de fabrication mécanique que les ouvriers acceptent certains risques seulement parce qu'il est

possible de les maîtriser. C'est donc « le caractère maîtrisable ou non d'une situation qui définit l'acceptabilité du risque », (Harrison, 1988, p. 83).

En effet, pour pallier à ces nombreuses difficultés de toujours maintenir un objectif optimal de production en supportant des cadences de travail de plus en plus intense. Les travailleurs, disait Ali, sont enclins à penser que leur maîtrise des risques leur permettrait de tenir face au rythme accéléré du travail et en même temps, l'acceptation des risques est plus tolérée malgré la dangerosité de la situation:

*“ Il y des moments où on doit travailler très vite, tout en respectant les consignes sécuritaires, parce qu'on ne joue pas avec la sécurité des installations, on nous répète ça tout le temps...mais par contre, on nous dit aussi qu'il y a des délais à respecter, qu'on doit produire tel pourcentage par jour... On est obligé parfois d'intervenir manuellement pour ne pas arrêter le processus...”*

Cette maîtrise des risques est d'autant plus importante que les travailleurs sont persuadés que les systèmes de sécurité mis en place sont fiables et qu'ils ne courent aucun danger. Ils peuvent aussi penser que l'utilisation des produits nocifs est maîtrisée et donc régulée par des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)<sup>57</sup>. Il n'en demeure pas moins que l'incertitude vis-à-vis du risque toxique est toujours présente et s'exprime par une oscillation entre affirmation et minimisation du risque (Dodier, 1985), en prenant en compte la dangerosité tout en la banalisant (Mias, Legrand et al. 2013).

Ainsi pour gérer toutes ces contradictions, les travailleurs sont amenés à recourir à des régulations individuelles ou collectives face aux différents dysfonctionnements et incidents qui se présentent à eux, notamment à pouvoir travailler en sécurité et cela malgré le constat de manquement observé dans l'application des normes de sécurité. Il y a en effet, des situations de travail où les travailleurs sont amenés à bricoler et à ajuster les paramètres d'un système. Ils déploient des savoirs faire pour maintenir l'ordre général du travail et gèrent quotidiennement toute variabilité qui peut survenir suite à un problème quelconque.

*“Notre chef d'équipe lui, il se préoccupe plus de la production, il faut atteindre des objectifs plus que satisfaisant, nous disait-il... Il ne se soucie pas de la sécurité du travail mais lorsqu'il y a un problème de sécurité, qu'une situation de travail est risquée, c'est nous qui intervenons pour régler le problème...”*

En effet, les travailleurs sont considérés la plupart du temps comme les principaux gardiens de la sécurité (Harrison, 1988), ils interviennent en cas de variabilité du système et ils opèrent des ajustements. Les normes de sécurité ainsi exigées par la direction sont parfois bafouées, non pas par manquement de règles mais plutôt parce que le travail de production doit continuer malgré la détection d'une anomalie importante :

---

<sup>57</sup> Ces valeurs limites d'exposition professionnelle correspondent à des seuils d'exposition aux différents produits toxiques indiquant une valeur déterminée à ne pas dépasser, au-dessus de laquelle les travailleurs ne doivent pas être exposés. Pour une analyse plus détaillée des VLEP, (voir Henry, 2017)

*“On nous a toujours dit au service technique qu’en cas d’anomalie constatée sur le terrain, il faut prévenir les opérateurs de la salle de contrôle et si c’est nécessaire, arrêter momentanément le circuit de production... au cours d’un travail à l’extérieur, j’ai pu détecter sur le terrain une petite fuite mais comme cela n’a pas été constaté en salle de contrôle, le travail a continué pour ne pas interrompre la production...”*

Dans cette situation précise, le travailleur intervient manuellement en déclenchant la vanne de sécurité pour tenter de gérer la propagation de la fuite en question. Il a fait ainsi en sorte de maîtriser cet incident tout en minimisant les effets sur le processus de production. Parfois aussi, le fait de détecter une odeur de gaz indique la présence d’un dysfonctionnement au niveau des installations, ce qui peut grandement anticiper un problème de sécurité avant même que les paramètres de sécurité ne le note. Selon les propos de Ali, les travailleurs prennent souvent des risques pour éviter qu’une situation dangereuse dégénère en affectant les autres travailleurs, et surtout pour garder le contrôle sur les objectifs de production. Ils développent pour cela des capacités informelles (Harrison, 1988) leur permettant de gérer toute situation à risque en faisant de la sécurité une invention permanente de règles (De Terssac, Mignard, 2011). Mais toutes ces interventions sont réalisées de façon implicite, dans l’invisibilité et se déroulent souvent dans des conditions difficiles ou dangereuses parce qu’elles n’ont pas été prévues au départ (Daniellou, 1998).

On constate dès lors que les travailleurs ne se limitent pas aux tâches prescrites par les ingénieurs ou la maîtrise, ils développent au fil de leurs expériences des compétences diverses leur permettant de gérer des situations diverses de variabilité et d’incertitude. Avec le développement technologique de l’entreprise et l’automatisation quasi générale des installations, les travailleurs se retrouvent confronter à d’autres modalités de fonctionnement, le travail devient plus individualisé et le rapport au collectif de travail se fragmente du fait de la transformation et de l’évolution du travail industriel.

## **5. Quand l’organisation du travail affecte les conditions d’exposition au risque**

L’entreprise dans laquelle a exercé Ali depuis plus de 30 ans a été traversée par des transformations profondes qui se sont matérialisées par l’adoption d’une économie de marché à partir des années quatre-vingt-dix visant à la libéralisation des activités économiques tout en s’inscrivant dans un processus de mondialisation. Le passage d’une économie de développement à une économie de marché (Madoui, 2007) et la restructuration des entreprises publiques dès 1982 sous l’impulsion des institutions internationales a fait accélérer le processus de privatisation. A partir de ce moment les entreprises publiques devaient répondre à des objectifs en terme de mise à niveau des entreprises, de modernisation, de compétitivité, de management et de spécialisation etc. (Guerid, 2001, Madoui, 2007). La structure de l’emploi se trouve ainsi modifiée du fait de la crise et de la concurrence qui s’y installe. Un profond malaise s’installe entre les générations, entre une population ancienne qui survalorise l’effort et le travail bien fait et une autre population plus jeune, plus diplômée, mieux formée et qui pense en termes d’avantages. De même que la catégorie des exécutants qui représentait la catégorie dominante devient de moins en moins importante et est devancée par celle de la maîtrise (Guerid, 2001).

Ce changement opéré dans l'entreprise compte tenu des différents statuts qui lui ont été imposés a eu également des répercussions sur le collectif de travail. A ces débuts de travail dans le complexe d'ammoniac, Ali disait qu'il y avait une certaine cohésion des équipes de travail, une dynamique collective entre les membres et cela se renforçait notamment dans les situations de fortes instabilités, permettant ainsi le déploiement de savoirs techniques et organisationnels tout en inventant de nouvelles façons de travailler et de gestion des défaillances.

*“Je me souviens qu'on était assez soudé à notre époque, il y avait une certaine entraide et solidarité. Il faut dire aussi qu'on avait presque le même âge, la même formation, beaucoup parmi nous avait fait l'IAP et on connaissait la valeur du travail...”*

Ces propos explicite bien comment la stabilité d'un collectif de travail prend tout son sens et contribue à produire ou maintenir une certaine solidarité entre les membres. Plus que ça, les collectifs de travail sont à même de générer une attitude préventive, à partir de la production d'une mémoire collective des incidents passés (Mias, 2010). Lorsqu'un incident survient, notamment avec l'usure des installations, les travailleurs puisent dans leur savoir d'expérience pour trouver des solutions au problème.

Le constat opéré dans la modification des collectifs de travail a été central selon Ali. Son parcours professionnel dans l'entreprise révèle clairement ce changement. En effet la montée en puissance des exigences financières mondiales (Davezies, 1999) dans le cadre d'une économie du marché exige aux responsables de l'entreprise de nouveaux redéploiements structurels dans le but d'ajuster la production aux exigences du marché économique. Le recours à la restructuration de l'entreprise exige de ce fait, une démarche de rationalisation de l'organisation du travail en sélectionnant parmi les travailleurs ceux qui répondaient aux critères d'efficacité et de productivité. Ainsi le problème des sur-effectifs (Guerid, 2001), de la compression du personnel dont a témoigné Ali, se posait comme récurrent, de la même façon que le rapport au travail change du fait de la distanciation produite entre les différents acteurs de l'entreprise (entre agent de maîtrise, agent technicien et ingénieurs). Ali disait à ce propos :

*“Avant, on était comme une famille et surtout on intervenait dans l'amélioration de notre travail, notre chef était au courant de ce qui se passait, contrairement à aujourd'hui... il y a beaucoup de magouille”.*

L'individualisation des relations de travail et l'éclatement des collectifs de travail prennent finalement le dessus sur l'esprit de coopération et d'unité qui caractérisait une partie importante du parcours professionnel de Ali. La gestion du risque professionnel passe ainsi d'un mode de gestion collectif à un mode de gestion individuel et accentue, en même temps la responsabilité individuelle du travailleur quant à la survenue d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle, d'autant plus que l'objectivation du risque cancérigène n'est pas toujours inscrite comme prioritaire dans les prérogatives de l'entreprise

## **Conclusion**

Tenir compte de l'expérience réelle du travailleur sur son travail, ses transformations et son organisation c'est permettre de dévoiler cette part cachée des expositions professionnelles des travailleurs. Se saisir de la maladie de Ali, de son cancer - comme événement sentinelle - pour reconstituer son parcours professionnel c'est tenter aussi de comprendre le rapport du

malade à son travail, son vécu subjectif, son attachement à l'entreprise et ses relations sociales avec les autres travailleurs. L'histoire professionnelle du malade témoigne ainsi des multiples ajustements et régulations dont il a fait face de façon collective pour gérer le risque professionnel tout en faisant passer la sécurité de son entreprise au détriment de sa santé.

### Bibliographie

- Atchi, N., & Hafsi, T. (2014). *Sonatrach. Le temps des pionniers*. Casbah Editions.
- Boutouchent, N. D. (2012). Cancers professionnels : Intérêt de la déclaration. *Le journal de médecine du travail*, 17, 50-51.
- Bureau International du Travail. (2015). *Encyclopédie de sécurité et de santé au travail* (3e éd.). Genève : Bureau International du Travail.
- Comité de Pilotage et de Suivi, Prévention des cancers professionnels. (2022). *Plan d'action* (Document 1). Mars.
- Daniellou, F. (1998). Concevoir des systèmes de production. In J. Kergoat, J. Boutet, H. Jacot, & D. Linhart (Eds.), *Le monde du travail* (pp. 206-213). Paris : Éditions La Découverte.
- De Terssac, G., & Mignard, J. (2011). *Les paradoxes de la sécurité. Le cas d'AZF*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Dodier, N. (1985). La construction pratique des conditions de travail : Préservation de la santé et vie quotidienne des ouvriers dans les ateliers. *Sciences sociales et santé*, 3(2), 5-39. <https://doi.org/10.3406/sosan.1985.1001>
- El Watan, quotidien national d'information. (2005, 8 octobre). Retour sur l'accident du terminal pétrolier de Skikda : Non-assistance à population en détresse. *El Watan*.
- Fournier, P. (2012). *Travailler dans le nucléaire : Enquête au cœur d'un site à risques*. Paris : A. Collin.
- Fournier, P. (2001). Attention dangers ! Enquête sur le travail dans le nucléaire. *Ethnologies française*, 31(1), 69-80.
- Fraga Seid, N., Zanoun, N., & Haddar, M. (2016). Cancer de la vessie et risques professionnels : Enquête dans deux régions du Centre d'Algérie (2011-2014). *Médecine du Maghreb. Revue Internationale Maghrébine*, 241, 5-14.
- Ghézini, Y. (2013). Santé au travail : État des lieux des cancers professionnels. Communication présentée à l'Unité de Recherche en Sciences Sociales et Santé (GRAS), Université d'Oran, 26 novembre 2013.
- Guerid, D. (2001). L'entreprise algérienne entre le mondial et le local : Le cas de Sonatrach. In M. Y. Ferfera, M. Benguerna, & M. A. Isli (Eds.), *Mondialisation et modernisation des entreprises. Enjeux et trajectoires* (pp. 225-241). Alger : Cread/Casbah Editions.
- Harrison, D. (1988). La représentation du risque professionnel et l'autonomie ouvrière. *Sciences sociales et santé*, 6(3-4), 75-98.
- Henry, E. (2017). *Ignorance scientifique et inaction publique : Les politiques de santé au travail*. Paris : Presses de Sciences Po.

INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité). (2021). *Fiche toxicologique n°16 : Ammoniac et solutions aqueuses*. Base de données Fiches toxicologiques. Consulté à l'adresse [file:///C:/Users/hp/Downloads/FicheTox\\_16-1.pdf](file:///C:/Users/hp/Downloads/FicheTox_16-1.pdf)

Kaced-Benazzouz, N., & Haddar, M. (2015). Cancers bronchopulmonaires professionnels. Journée de formation médicale continue en oncologie, Faculté de Médecine Ziania, Alger, 23 mai 2015.

Kacemi, M. (2006). Protection du littoral en Algérie entre politiques et pouvoirs locaux : Le cas du pôle industriel d'Arzew (Oran-Algérie). *VertigO - La revue en sciences de l'environnement*, 7(3).

Legrand, É., & Mias, A. (2013). Zones d'ombre dans la prévention des risques cancérigènes. *Sociologies pratiques*, 26, 71-83.

Madoui, M. (2007). Les sciences sociales en Algérie. Regards sur les usages de la sociologie. *Sociologies pratiques*, 15, 149-160. <https://doi.org/10.3917/sopr.015.0149>

Marchand, A. (2018). *Reconnaissance et occultation des cancers professionnels : Le droit à réparation à l'épreuve de la pratique (Seine-Saint-Denis)* [Thèse de doctorat, Université Evry-Val d'Essonne/Université Paris Saclay]. <https://shs.hal.science/tel-02105285/>

Marchand, A. (2016). Quand les cancers du travail échappent à la reconnaissance : Les facteurs du non-recours au droit. *Sociétés contemporaines*, 102(2), 103-128.

Mias, A., Legrand, É., Carricaburu, D., Féliu, F., & Jamet, L. (2013). *Le travail de prévention : Les relations professionnelles face aux risques cancérigènes*. Toulouse : Éditions Octarès.

Omnès, C. (2009). De la perception du risque professionnel aux pratiques de prévention : La construction d'un risque acceptable. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56(1), 61-82.

Pézerat, H. (2009, avril 11). Extrait d'une émission consacrée à Henri Pézerat suite à son décès en février 2009 [Émission rediffusée dans *Terre à terre* animée par Ruth Stegassy sur France Culture]. Consulté sur [http://www.ban-asbestos-france.com/son/10867-11.04.2009-ITEMA\\_20136549-0.mp3](http://www.ban-asbestos-france.com/son/10867-11.04.2009-ITEMA_20136549-0.mp3)

Plan National Cancer. (2014). *Plan National Cancer 2015-2019. Nouvelle vision stratégique centrée sur le malade* (Action 6.2 : Réduire l'exposition au risque cancérigène potentiel en milieu de travail et dans l'environnement). Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

Thébaud-Mony, A. (1991). *La reconnaissance des maladies professionnelles : Acteurs et logiques sociales*. Paris : La Documentation Française.

Thébaud-Mony, A. (2000). *L'industrie nucléaire : Sous-traitance et servitude*. Paris : Inserm.

Thébaud-Mony, A. (2006). Histoire professionnelles et cancer. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 163(3), 18-31.

Thébaud-Mony, A. (2008). Construire la visibilité des cancers professionnels : Une enquête permanente en Seine-Saint-Denis. *Revue française des affaires sociales*, 2-3, 237-254.

Thébaud-Mony, A., Boujasson, L., Lévy, M., Lepetit, C., Goulimaly, P., Carteron, H., & Vincenti, M. (2003). Parcours-travail et cancers professionnels : Recherche-action en Seine-

Saint-Denis (France). *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé*, 5(1). Consulté le 6 avril 2015, de <http://pistes.revues.org/3346>

Talahite, F. (2016). Désindustrialisation et industrialisation en Algérie. Le rocher de Sisyphe. *L'esprit du temps*, 2016(2), 130-151.

